





### Service économique de Lisbonne



Du 21 décembre au 8 janvier 2018

# Indicateurs macroéconomiques

Croissance PIB (%)	Prévision fin 2017 (Gouvernement)	2,6
	Prévision 2018 (Gouvernement)	2,2
Déficit public (% du PIB)	Prévision fin 2017 (Gouvernement)	-1,2
	Prévision 2018 (Gouvernement)	-1,0
Solde primaire (% du PIB, prévision fin 2017) (Gouvernement)		2,7
Dette (% du PIB)	Prévision fin 2017 (Gouvernement)	127,7
	Prévision 2018 (Gouvernement)	123,5
Exportations de biens (Md€, octobre 2017) (INE)		45,7
Importations de biens (Md€, octobre 2017) (INE)		57,4
Exportations de services (Md€, octobre 2017) (INE)		25,2
Importations de services (Md€, octobre 2017) (INE)		12,1
Inflation sous-jacente (%, novembre 2017) (INE)		1,1
Taux de chômage (%, novembre 2017) (INE)		8,2

### Situation des établissements bancaires

#### Le Portugal transposera avec retard la directive européenne MIFID II

A la suite de la révision de la Directive des Marchés d'Instruments Financiers (MIFID II), les Etats membres devaient transposer la nouvelle réglementation pour une entrée en vigueur le 3 janvier 2018. Le Gouvernement portugais n'a pas respecté l'échéance, car la loi de transposition n'a pas encore été approuvée en Conseil des Ministres. Elle devrait être soumise au Parlement courant janvier.

La révision, dont le but est d'assurer une plus grande transparence et protection des investisseurs, introduit des modifications dans la régulation des activités d'intermédiation financière, dans la négociation des instruments financiers et dans la commercialisation de produits bancaires. Plus de pouvoirs sont ainsi accordés aux autorités de supervision pour interdire et encadrer la commercialisation d'instruments financiers.

En l'absence de transposition dans la loi portugaise, seuls les actes délégués complétant la directive MIFID II notamment en matière de protection des investisseurs sont entrés en vigueur le 3 janvier au Portugal.

Le Gouvernement modifie les conditions de compensation des « lésés » de Banco Espirito Santo

Le 21 décembre, le Gouvernement a annoncé avoir concédé un prêt de 145 M€ à *PATRIS*, la société gérant le fonds de recouvrement de créances créé en août 2017 et qui prévoit l'indemnisation des investisseurs souffrant de pertes suite

à des opérations de *bail-in*, notamment de la banque *Banco Espirito Santo - BES*. La décision d'accorder ce prêt a été favorisée par le niveau peu élevé des taux d'intérêt (en dessous de 2 % pour les obligations d'Etat à 10 ans).

Les investisseurs ayant subi des pertes en août 2014 dans le cadre de la résolution de BES (« *lésés de la BES* ») recevront une 1ère tranche d'indemnisation en avril 2018, puis la 2ème et la dernière en 2019 et 2020, versées par ce fonds de recouvrement. Les investisseurs résidents récupèreront 75 % de la valeur investie, jusqu'à un montant maximum de 250.000 €, lorsque la valeur du titre n'excède pas 500.000 €. Au-delà de cette valeur, l'indemnisation ne portera que sur 50 % de celle-ci. Le délai pour le dépôt des demandes d'indemnisation vient d'être prolongé jusqu'au 12 février.

Les investisseurs non-résidents (dont une grande proportion d'émigrés portugais en France, en Suisse et au Luxembourg) ont quant à eux bénéficié de deux offres commerciales, dont une proposée en août 2017 par Novo Banco et le Gouvernement. Cependant, il a été annoncé le 4 janvier que la pétition de l'Association du Mouvement des Emigrés Lésés Portugais (AMELP), envoyée le 7 décembre à la Commission des pétitions du Parlement européen, avait été acceptée et soumise pour examen à la Commission européenne et à la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen. L'AMELP accuse la BES de violation des règles d'intermédiation financière et reproche à la Banque du Portugal et à Novo Banco la gestion de leurs titres de créances au cours de la résolution bancaire. Néanmoins, le 5 janvier, la Commission européenne se déclarait incompétente pour se prononcer sur la légalité des mesures prises par les institutions bancaires, rappelant qu'il s'agissait d'une prérogative des autorités nationales de supervision bancaire.

- Les banques devront doubler leur contribution au fonds de garantie des dépôts en 2018

Le 19 décembre, la Banque du Portugal a publié le taux de contribution des banques au Fonds de garantie des dépôts (FGD) pour 2018 : il passe de 0,00014 % à 0,0003 % du montant total des dépôts de chaque banque. Fin 2016, le FGD comptait 1,55 Md€, soit 1,19 % du total des dépôts couverts par la garantie. La législation européenne sur la garantie des dépôts, revue en 2014, prévoit que chaque Etat membre dispose d'un FGD d'au moins 0,8 % du montant total des dépôts garantis d'ici à 2025. Le Portugal satisfait donc d'ores et déjà à la règle européenne.

- Santander Totta conclut l'achat de Banco Popular Portugal

Le 27 décembre, la banque Santander Totta a finalisé la fusion-acquisition de Banco Popular Portugal, après avoir obtenu l'autorisation de la Banque du Portugal et de la Banque centrale européenne (BCE).

Le 6 juin, la BCE avait décrété la banque espagnole *Banco Popular* en situation de faillite, appelant à sa résolution. Le lendemain, la banque espagnole *Santander* avait racheté *Banco Popular* pour un euro symbolique, tout en procédant à une augmentation de capital de 7 Md€. En acquérant *Banco Popular*, *Santander* a intégré les 1.000 employés de *Banco Popular Portugal* dans sa filiale portugaise *Santander Totta*. La banque espagnole devient ainsi la 1ère banque au Portugal en termes de guichets et la 2<sup>nde</sup> en termes d'actifs (derrière la banque publique *Caixa Geral de Depósitos*).

- <u>La Caixa Geral de Depósitos cède des participations à l'étranger et certaines de ses créances douteuses pour renforcer ses fonds propres</u>

Le 21 décembre, le Gouvernement a approuvé en Conseil des Ministres la cession des participations détenues par la banque publique *Caixa Geral de Depósitos* (CGD) au sein des sociétés *Mercantile Holdings Limited* (société de droit sud-africain), *Banco Caixa Geral* (société de droit espagnol) et *Banco Caixa Geral – Brasil* (société de droit brésilien). La cession s'effectuera sous la forme de vente directe des actions détenues par CGD dans ces sociétés à un ou plusieurs investisseurs.

Le lendemain, la CGD a également vendu les titres de créances qu'elle détenait dans le complexe touristique de Vale do Lobo en Algarve au « *Fonds Récupération Tourisme* » (appartenant au fonds d'investissement portugais *ECS Capital*). La transaction s'est effectuée pour un montant de 222,9 M€, soit deux tiers du prêt concédé par la banque publique.

- <u>La banque BPI vend ses assurances à son actionnaire majoritaire CaixaBank</u>

Le 28 décembre, l'Administration de Supervision des Assurances et des Fonds de Pension a autorisé la vente de la branche des assurances de la banque BPI (BPI Vida e Pensões) à son principal actionnaire, la banque catalane CaixaBank. L'objectif affiché est de recentrer l'activité principale de la banque sur les activités bancaires, tout en se recapitalisant grâce à la vente de sa branche assurance.

## Situation budgétaire

#### - Le budget 2018 a été publié au Journal Officiel

Le 22 décembre, le Président de la République portugaise, Marcelo Rebelo de Sousa, a promulgué la loi de finances mais a attiré l'attention sur la nécessité de limiter l'endettement public et a exprimé quatre mises en garde. Tout d'abord, la prise en compte de l'évolution de l'économie nationale et mondiale en 2018, qui pourrait ne pas être aussi favorable qu'en 2017. Ensuite, il recommande de prendre soin de ne pas céder à « l'électoralisme » à l'approche des deux échéances électorales de 2019 (législatives et européennes). Il a également rappelé l'importance de mener un débat sur les dépenses de fonctionnement de l'Etat afin que celles-ci soient cohérentes d'une législature à une autre. Enfin, il a évoqué la nécessité de garantir une croissance durable et la réduction du chômage grâce à l'investissement national et étranger, surtout pour les petites et moyennes entreprises, tout en évitant le développement du crédit immobilier et le crédit à la consommation.

Le 30 décembre, le budget 2018 a été publié dans le Journal Officiel, en même temps que les « *Grandes Options pour 2018* » qui définissent la stratégie économique à moyen terme du pays.

- <u>Les taux d'intérêt de la dette à 10 ans ont augmenté suite à la diminution du programme d'achats de titres du secteur public de la BCE</u>

La diminution du rachat de titres de dette souveraine par la BCE, annoncée en octobre 2017 et mise en application en janvier 2018, a eu pour conséquence une augmentation du taux d'intérêt des dettes souveraines dans l'ensemble de la zone euro, et plus particulièrement pour les pays les plus fragiles. Le 3 janvier, le taux des obligations de l'Etat portugais à 10 ans est repassé pour la 1ère fois depuis novembre au-dessus de 2 % sur le marché secondaire, s'élevant à 2,044 %, et le *spread* avec l'Allemagne s'est légèrement creusé. Depuis, ce taux a baissé, pour se situer entre 1,9 % et 2 %, soit un niveau légèrement plus élevé qu'en décembre.

### **Sectoriel**

#### - La production reprend dans l'usine d'Autoeuropa

Le 26 décembre, la production dans l'usine d'Autoeuropa (groupe Volkswagen) à Palmela a repris, après une semaine d'arrêt due à une rupture d'approvisionnement de pièces détachées. Ce même jour, les travailleurs de l'usine ont adopté une proposition de grève pour le 2 et 3 février et ont présenté des revendications à la direction d'Autoeuropa, dont une augmentation des salaires de 6,5 % en 2018. A la suite de ce préavis de grève, une nouvelle grille horaire allant de février à juillet 2018 a été proposée par l'administration. Les négociations entre cette dernière et la Commission des Travailleurs devraient reprendre le 9 janvier.

Depuis plusieurs mois, la direction d'Autoeuropa souhaite augmenter les horaires de travail de ses employés afin d'assurer une production de 240.000 véhicules du nouveau modèle T-Roc en 2018 ; plusieurs propositions ont déjà été rejetées par la Commission des Travailleurs depuis juillet 2017.

Pour mémoire, la production d'Autoeuropa représente, avant l'augmentation programmée de sa production, plus de 85% de la production automobile portugaise et environ 1 % de son PIB.

#### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne (adresser les demandes à lisbonne@dgtresor.gouv.fr

#### Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SE de Lisbonne

Ambassade de France au Portugal - Service Économique

Adresse:

Rua Santos-o-velho, 5, 1249-079 Lisbonne PORTUGAL

Rédigé par : Léa AUTIER Revu par : Stanislas GODEFROY